

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2024/523

**DATE DE
CONVOCAATION**

Le 21 mars 2024

OBJET :

**ATTRIBUTION DES
SUBVENTIONS
COMMUNALES**

ANNEE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, retransmise en direct audio et vidéo sur le site www.ville-chaumontel.fr, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Jacques GAUBOUR, Monsieur José DA ROCHA, Madame Véronique PETIT, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Monsieur Thierry SUFFYS, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne BORDE, Monsieur Marc ZAPIOR, Madame Stéphanie PETIAUX, Monsieur Christophe VIGIER

Procuration(s) : Madame Corinne TANGE donne pouvoir à Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Christopher PETIT donne pouvoir à Madame Véronique PETIT, Madame Nathalie SORTAIS donne pouvoir à Monsieur Jacques GAUBOUR, Monsieur Frédéric HERMOSILLA donne pouvoir à Monsieur Christophe VIGIER

Excusé(s) : Madame Maryse POSTOLLE, Madame Gwendoline PLUQUET, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

Absent(s) : Madame Katya SCHMITT, Monsieur Alexandre VIEGAS

Secrétaire de Séance : Madame Virginie VIEVILLE

∞∞∞∞∞∞∞∞

Monsieur José Da Rocha, adjoint en charge des associations informe l'assemblée délibérante que les Associations ont fourni, en début d'année 2024, un dossier de demande de subvention communale.

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission des Associations en date du 14 mars 2024 ;

Lors de ces réunions, n'ont pas pris part aux votes :

Madame Marguerite FONT pour le Poker Club

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 18 mars 2024 ;

Nombre de Conseillers en
Exercice : 23
Présents : 14
Votants : 17

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 26 mars 2024

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

Le montant des subventions a été ainsi réparti :

ASCL football	3 000,00
EVID3NCE	3 300,00
BILLARD CLUB	1 000,00
CLUB DE L'AMITIE	400,00
FCPE	800,00
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	1 600,00
LES MUSTANGS SHOW MONTEL	2 000,00
AU CŒUR DES PLUMES ROSES	400,00
POKER CLUB	1 200,00
STMC (AÏKI-JUJUTSU)	900,00
LES SERRES DE L'YSIEUX	300,00
VELO CLUB	360,00
AMICALE BOULISTES	900,00
JUDO CLUB	3 000,00
ARMUZIK	2 000,00
LUMIERES ET COULEURS	200,00
Total	21 360,00
COMITE DES AGENTS COMMUNAUX	8 000,00
AMICALE SAPEURS-POMPIERS	300,00
Total	8 300,00
TOTAL	29 660,00

Il est donc demandé aux membres du conseil municipal de valider le montant des subventions ainsi accordées aux associations pour l'année 2024.

Le Conseil municipal ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité ;

(NPPV : Mme Marguerite FONT, adhérente au Poker Club)

VALIDE les montants des subventions qui seront attribuées aux associations comme indiqué dans le tableau ci-dessus pour l'année 2024.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



#signature#